

COVID-19



3 avril 2020

Cette infolettre est consacrée exclusivement au coronavirus en Haute-Garonne

LE TWEET DU PRÉSIDENT



Depuis le début de la crise du COVID-19, 1200 agents du Conseil départemental de la Haute-Garonne sont mobilisés au quotidien pour assurer la continuité des missions de service public de la collectivité. Merci pour leur dévouement et leur professionnalisme.

[@georgesmeric, 03:46 PM · 1 avr. 2020](#)

**COVID-19
LES NUMEROS UTILES**

**LES LIEUX D'ACCUEIL
COVID-19**

DES BONS SOLIDAIRES CONTRE LA PRECARITÉ

Afin de soutenir les personnes et les familles à faibles ressources qui subissent les effets de la crise sanitaire du Covid-19, le Conseil départemental de la Haute-Garonne crée un dispositif d'aide d'urgence pour les achats alimentaires et d'hygiène : les "bons solidaires". Il sera mis en oeuvre pour le mois d'avril et sera reconductible.

> POUR LES 21700 COLLÉGIENS QUI BÉNÉFICIAIENT D'UNE AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Cette aide sera mise en œuvre à destination des parents qui bénéficiaient d'une aide départementale pour la restauration scolaire de leur enfant en collège.

Les familles concernées déjà connues du Conseil départemental se verront distribuer se verront allouer des titres de paiement nominatifs

- à hauteur de **60 euros pas mois pour celles dont la restauration scolaire était prise en charge à 100 % par le Département** (8 700 bénéficiaires)
- et à hauteur de **30 euros par mois, pour celles dont la restauration scolaire était prise en charge à 50%** (13 000 bénéficiaires).

> POUR LES FAMILLES OU PERSONNES ISOLÉES SOUS CONDITION DE RESSOURCES

Les "bons solidaires" seront aussi distribués aux familles ou personnes isolées, incluant les étudiants en situation de précarité du fait de la crise, sous condition de ressources, après examen de leur demande, sous forme de titres de paiement nominatifs, à hauteur de **150 euros par mois**.

Ces bons solidaires seront mis en place à partir de mi-avril et seront reconductibles. Un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés seront mis en place pour collecter les demandes.

PROTECTION DE L'ENFANCE

OUVERTURE D'UN CENTRE D'ACCUEIL D'URGENCE SOLIDAIRE DE 200 PLACES

Le Conseil départemental, pilote de la protection de l'enfance, a ouvert, lundi 30 mars, un centre d'"accueil d'urgence solidaire" au Domaine d'Ariane à Mondonville, à destination des enfants en difficulté, en lien avec la Ligue de l'Enseignement et l'ANRAS (Association nationale de Recherche et d'Action Solidaire).

Ce nouveau dispositif de 200 places, exceptionnel et temporaire, permet d'accueillir provisoirement les enfants âgés de 3 à 18 ans, qui relèvent des situations suivantes :

- **enfants dont les parents sont hospitalisés** (COVID-19 ou autres maladies nécessitant une hospitalisation) et ne pouvant s'occuper d'eux;
- **enfants devant être placés en urgence pour situation de maltraitance ou de danger**, se révélant suite au confinement ;
- **en relais des assistants familiaux** (familles d'accueil) pour qui la prise en charge des enfants placés par l'ASE (Aide sociale à l'enfance) n'est plus possible pour raison médicale ou rendue compliquée par le confinement.

Les jeunes sont accompagnés sur le site par un référent de l'Aide sociale à l'enfance et le cas échéant par leur famille d'accueil, en lien avec les équipes de coordination du Département.

Une équipe pluridisciplinaire de 7 professionnels volontaires et spécialisés dans la protection de l'enfance (psychologues, infirmières puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, etc.) est mobilisée sur place pour accueillir les premiers jeunes. Un médecin référent pour la protection de l'enfance assure également le suivi des situations au jour le jour.

Le Département, qui assure la coordination de cet "accueil d'urgence solidaire" en lien avec ses partenaires, veille au respect strict des mesures de précaution pour les personnels et du protocole d'urgence en cas de jeunes contaminés au sein de cet établissement.

> **Informations pratiques** : accueil-urgencesolidaire31@anras.fr

ÉDUCATION

DES TABLETTES NUMÉRIQUES POUR LES COLLÉGIENS DU RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE RENFORCÉ



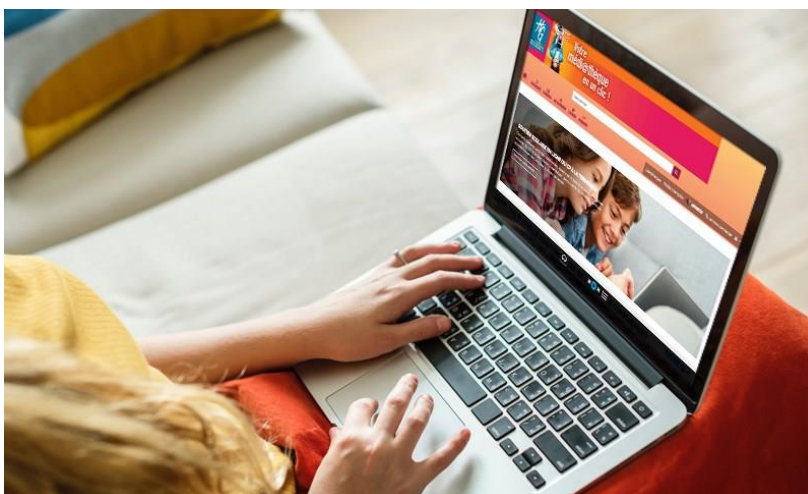
Préparation des tablettes au collège Stendhal le 2 avril

Afin de lutter contre l'inégalité de moyens, conséquence de la continuité pédagogique à domicile due au confinement, le Conseil départemental a décidé de mettre à disposition des tablettes numériques pour les collégiens des établissements du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) ne disposant du matériel informatique nécessaire.

Ainsi, après avoir recensé les besoins des familles, les principaux des collèges George Sand, Rosa Parks, Raymond Badiou, Stendhal et Bellefontaine ont remis, au nom du Département, près de 120 tablettes aux collégiens, dans les conditions sanitaires requises.

CULTURES

UNE OFFRE CULTURELLE ACCESSIBLE MEME CONFINÉ·E



Soucieux de garantir l'accès à la culture pour tous dans le contexte actuel de crise sanitaire, le Conseil départemental a décidé de rendre accessible ses ressources et contenus culturels en ligne, pendant toute la durée du confinement.

Ainsi, dès ce vendredi 3 avril, le Conseil départemental de la Haute-Garonne ouvre exceptionnellement l'accès à la Médiathèque numérique départementale à tous les Haut-Garonnais jusqu'à la fin du confinement, grâce à des ressources riches et variées : jeux éducatifs, contes et histoires interactifs, soutien scolaire, livres numériques, cours d'arts, concerts de musique classique, etc. De plus, 1 contenu culturel original sera à découvrir chaque jour à partir de la semaine prochaine.

[ACCÉDER AU SITE DE LA MEDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE](#)

Sur facebook, vous pourrez aussi retrouver différentes animations et découvertes sur les pages des services ou établissements départementaux culturels :

- [Haute-Garonne Cultures](#) propose des animations en direction du jeune public, quotidiennement : jeu musical, films d'animation, applications pour créer une BD, expositions en réalité augmentée ou encore des activités "déconnectées" à réaliser en famille.
- le [Musée de l'Aurignacien](#) va proposer 1 œuvre aurignacienne à découvrir chaque semaine
- le [Musée départemental de la Résistance et de la Déportation](#) propose 1 sélection culturelle par jour autour de l'histoire de la Résistance et la Déportation (livres, BD, films, documentaires, recettes de cuisine des années 40), pour adultes et jeune public.,
- les [Archives départementales](#) proposent 1 animation en ligne tous les 2 jours et consultation gratuite des fonds en ligne.

Belles découvertes à tous !



SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

**+ d'informations sur le COVID-19
en Haute-Garonne**

haute-garonne.fr